

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2026**

Étaient présents :

*Mesdames Catherine QUÉRU, Alexia BODEREAU, Stéphane BROCHARD, Claudine BURBAN, Lydia CHARRIEAU, Katia DROUART, Cindy MAUGER, Noémie SANCHEZ et Messieurs Thomas AUGÉ, Kilian BROCHARD, Dany DUPUY, Christian MORANCÉ, Denis PINEAU, Eric RAY et Victor TODESCHINI.*

Secrétaire de séance : Madame Alexia Bodereau

1/ Lecture du Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2026 : approuvé à l'unanimité

2/ Délibération pour les délégations consenties au Maire :

Il est rappelé que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Le Code Général des Collectivités Territoriales présente 31 délégations possibles dans différents domaines. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier 12 délégations en plus de celle confiée lors de la réunion du 20 mars 2026 (concessions dans le cimetière).

Question de Denis Pineau : peut-on modifier les délégations en cours de mandat ? Non.

3/ Elections des délégués :

- au S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) : Messieurs Christian MORANCE et Dany DUPUY comme titulaires et Messieurs Kilian Brochard et Denis Pineau comme suppléants.

- au SIVOS Requeil - Château l'Hermitage : Mesdames Stéphane Brochard et Katia Drouart comme titulaires et Mesdames Cindy Mauger et Lydia Charrieau comme suppléantes.

4/ Désignation des représentants à la CLECT (Commission d'Évaluation des Charges Transférées) : Madame Catherine Quéru comme titulaire et Madame Katia Jacquin comme suppléante.

5/ Désignation des représentants SMVL (Syndicat Mixte Val de Loir) chargé de la gestion des ordures ménagères : Monsieur Dany Dupuy comme titulaire et Monsieur Christian Morancé comme suppléant.

6/ Désignation FLAMM chargé de la gestion des milieux aquatiques : Monsieur Denis Pineau comme titulaire et Monsieur Eric Ray comme suppléant.

7/ Désignation du représentant ATESART : Monsieur Christian Morancé.

Pour information, la prochaine assemblée générale de la SPL ATESART est fixée au 17 juin 2026 à 9 heures 30.

8/ Désignation délégués du CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Madame Noémie Sanchez comme Déléguée « Elus » et Madame Nathalie Bihoreau comme Déléguée « Agents ».

9/ Désignation des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Mesdames Stéphane Brochard, Katia Drouart, Noémie Sanchez et Monsieur Eric Ray.

10/ Désignation de 2 élus communaux au Comité de Jumelage Ex-Canton de Pontvallain – Visbek : Mesdames Noémie Sanchez et Lydia Charrieau.

Pour information, la prochaine réunion est fixée au 4 mai 2026 à 20 heures à Requeil.

11/ Désignation des Référents « Bibliothèque » : Mesdames Stéphane Brochard et Alexia Bodereau. Pour information, la prochaine réunion est fixée au 27 mai 2026 à 18 heures à Requeil.

12/ Désignation des Référents « Logement » :

Représentantes de la Mairie : Madame Catherine Quéro comme titulaire et Madame Cindy Mauger comme suppléante

Représentants du CCAS : Madame Katia Drouart et Monsieur Eric Ray.

13/ Délibération déterminant le droit à la formation des élus locaux :

Il est rappelé que tout élu a droit à une formation adaptée à sa fonction et que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la Commune.

Propositions : - pour les élus percevant une indemnité de fonction : pas de remboursement de frais annexes, seule la formation est prise en charge.

- pour les élus ne percevant pas d'indemnités de fonction : prise en charge de la formation, remboursement des frais kilométriques selon le barème en vigueur ainsi que des frais de repas dans la limite de 18 € par repas.

- enveloppe dédiée de 1 500 euros par an.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité et vote le virement de crédit suivant :

- article 65315 : + 800 €
- article 65888 : - 800 €

Il est précisé que si un élu souhaite suivre une formation, il doit remplir un formulaire et avoir l'accord du Maire.

14/ Délibération pour donner mandat au Centre de gestion de la Sarthe pour lancer la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire : accord unanime

15/ Délibération pour la numérotation de parcelles :

- Route de Oizé : proposition d'attribuer le n° 580, Route de Oizé à la parcelle cadastrée section C n° 580 – accord unanime.

- Rue Jules Ferry : suite à une division parcellaire, il convient d'attribuer des numéros de voirie à plusieurs parcelles destinées à recevoir des habitations. Néanmoins, des informations complémentaires sont nécessaires. Le sujet sera donc à nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal.

16/ Délibération pour la signature de la convention SATESE 2026-2028 :

La SATESE accompagne la commune dans la gestion de la station d'épuration (missions de conseils, d'assistante technique réglementaire, d'appui et d'expertise sur le bon fonctionnement des installations et des différents équipements). L'adhésion est de 464 euros par an. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la reconduction de cette convention.

Informations : la SATESE note la vétusté de l'installation informatique et du logiciel de traitement, pouvant donner lieu à des erreurs d'analyse de l'eau. Une aide financière pourrait être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau en vue du remplacement de l'installation ; la SATESE peut accompagner la commune dans cette démarche.

17/ Délibération pour le renouvellement de la convention de destruction des nids de frelons asiatiques (avec Arbor Ecobois) :

Cette société peut intervenir pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur le terrain d'un habitant de la commune. La destruction est prise en charge par la mairie à hauteur de 240 euros maximum. Pour information, en 2025, il y a eu 16 interventions pour un total de 1 491 euros, soit une moyenne de 93 euros. La destruction des nids de frelons asiatiques est d'utilité publique. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la reconduction de cette convention. Il est rappelé que seule la Commune est le « donneur d'ordre ».

18/ Désignation du Référent « R.G.P.D. » : Monsieur Victor Todeschini

19/ Questions diverses :

Madame Catherine Quéru informe que, pour les bâtiments communaux, il existe différents fournisseurs de téléphonie (Orange, Orange Business, Sfr). Les échanges sont toujours en cours avec les fournisseurs pour clarifier les abonnements et les optimiser. Monsieur Thomas Augé propose de seconder le Maire et la Secrétaire dans cette tâche.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier qui émane du Pays Vallée du Loir proposant de rencontrer les nouveaux élus afin de leur présenter les obligations réglementaires (notamment la loi APER) et les enjeux de solarisation) ainsi que les outils et dispositifs d'accompagnement existants. Elle précise qu'un outil d'ingénierie (sous la forme d'une Société d'Economie Mixte (SEM)) permettant aux communes de participer au développement de projets de production d'énergies renouvelables est en cours de création. La SEM sollicite la Commune afin de connaître les projets existants ou envisagés relevant des énergies renouvelables (solaire, chaleur renouvelable, hydroélectricité, éolien ...). Monsieur Kilian Brochard prend le relais pour convenir d'une rencontre.

La Gendarmerie de Pontvallain a proposé de rencontrer les élus pour échanger autour de la vidéo surveillance (droits, devoirs, financement). Madame Catherine Quéru se charge de fixer un rendez-vous.

Communauté de Communes : Madame Catherine Quéru et Monsieur Denis Pineau ont participé le 8 avril dernier au conseil communautaire. Madame Catherine Quéru a été élue 7<sup>ème</sup> Vice-présidente pour la compétence « Petite Enfance ».

Bulletin municipal : mail envoyé aux associations de Requeil et de Château l'Hermitage pour l'envoi de leur article avant le 17 mai. Madame Alexia Bodereau sera référente de la rédaction du bulletin. Toutes les commissions sont invitées à transmettre, par mail, (à la nouvelle adresse communication) les informations jugées utiles pour le bulletin (travaux, infos diverses, ...) en vue d'une distribution en juin.

Ecole : Madame Stéphane Brochard informe que des films solaires anti UV vont être posés les 15 et 16 avril pour certaines classes.

O.L.D. (Obligations Légales de Débroussaillage) : Madame Lydia Charrieau informe de l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2025 relatif à la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et la nécessité d'informer la population. L'ONF (Office National de la Forêt) peut être amené à effectuer des patrouilles forestières de surveillance et de contrôle. Il s'agit d'une mission d'intérêt

général. Un agent de l'ONF peut d'ailleurs rencontrer les élus afin de présenter les nouvelles modalités de débroussaillage.

Un véhicule communal est non utilisé. Monsieur Dany Dupuy propose de faire une estimation de son prix avant d'envisager de le vendre.

Location de la salle communale : à ce jour, seule Madame Katia Drouart s'occupe de la gestion des locations (état des lieux, remise des clés ...). La commission « Relations sociétales » doit se réunir prochainement pour définir qui pourra la suppléer dans cette tâche.

Club de Foot de Requeil : plus assez de joueurs, démissions de membres du bureau. Sans perspective de relais, l'association pourrait être mise en sommeil en juin prochain.

**La séance est levée à 23 heures 10.**

**Le Maire**  
Catherine QUERU

**La Secrétaire de séance**  
Alexia Bodereau



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Alexia Bodereau mentioned in the text above.